

N°920

du 03
JUN
2016

L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

Editorial

MOURIR POUR LE MALI

Cinq Casques bleus togolais de la mission de l'ONU au Mali (Minusma), ont été tués dimanche dans l'explosion d'une mine sur l'axe Tenenkou-Sévaré, dans la région de Mopti. Un autre a été grièvement blessé.

Dès qu'il a été informé de la triste nouvelle, le président Faure Gnassingbé a présenté ses condoléances aux familles des victimes. On sait que les forces armées togolaises apportent un soutien sans réserve aux missions de sécurité de l'ONU ou de l'Union africaine. On sait aussi combien sont appréciés le professionnalisme et le sens du devoir des soldats togolais.

Mais l'action militaire n'a été rendue nécessaire que par le désordre que les autorités civiles ont laissé se développer trop longtemps au Mali. Sous le couvert d'une démocratie de façade l'insécurité et le banditisme avaient gangrené le pays depuis les années 1992.

C'est dire que la progressive reconstruction du pouvoir malien est aussi nécessaire que l'action militaire pour retrouver un Mali uni et rassemblé.

Le sacrifice des soldats de la paix togolais doit remettre au premier plan la réforme de l'Etat malien.

P.3 Echange de courriers entre Faure Gnassingbé et le Pape Tawadros II

Projet confirmé d'un complexe médico-social copte au Togo



P.5 CAN 2017/ LIBERIA vs TOGO

Le Roy: "Nous pourrions nous qualifier directement avec 13 points, ou bien finir parmi les deux meilleurs deuxièmes"

P.7 Séminaire de formation du CICR

Faire connaître le Droit International Humanitaire aux journalistes

P.4 Fixation du prix d'achat du coton

Le casse-tête mal compris des producteurs de la filière

* L'autorité publique saisie en dernier ressort pour la nouvelle campagne.

P.3 Grands projets / Placée sous la tutelle de la présidence de la République

L'ATGP créée pour résoudre les difficultés et retards constatés

AZIMUTS INFOS

Le plus vieux fossile de caméléon a été trouvé dans de l'ambre

On pensait que les caméléons étaient apparus en Afrique mais des restes fossilisés conservés dans de l'ambre laissent maintenant penser que leur origine pourrait se trouver en Asie. En tout état de cause, les fossiles trouvés en Birmanie sont plus âgés de 78 millions d'années que ceux dont on disposait jusqu'à présent.

Jurassic Park a certainement fait beaucoup pour populariser l'existence de fossiles dans de l'ambre datant de plusieurs dizaines de millions d'années. Il en existe plusieurs gisements de par le monde, mais les plus connus sont sans doute ceux que l'on peut trouver en République dominicaine et sur les berges de la mer Baltique.

Malheureusement, même en employant les techniques de séquençage génétique moderne et celle du Big Data, il est impossible de faire revivre les dinosaures, comme dans le film de Steven Spielberg, à partir d'échantillons de sang de ces animaux trouvés dans des moustiques piégés dans de l'ambre. L'ADN est particulièrement fragile et nous savons qu'il ne peut en rester dans cette oléorésine fossilisée créée par des conifères dont certains échantillons datent au moins du Crétacé.

Un caméléon âgé de 99 millions d'années

Mais l'ambre reste néanmoins un spectacle agent de conservation pour étudier des restes d'êtres vivants de petite taille, généralement des insectes, mais aussi des plantes. Un article publié dans Science Advances par des chercheurs états-unien et allemands le montre bien. Ils annoncent la découverte d'une douzaine de spécimens de lézards dans de l'ambre fossilisé trouvé en Birmanie. Ils ont en particulier identifié trois geckos, mais surtout un reste de caméléon qui apparaît comme le plus vieux à ce jour puisque les datations donnent le chiffre de 99 millions d'années. C'est un record spectaculaire car le précédent caméléon fossilisé était plus jeune de 78 millions d'années.

Ces restes fossilisés avaient été trouvés il y a des décennies, mais ils commencent à livrer leurs secrets aujourd'hui grâce à la microtomographie aux rayons X qui a permis de les identifier. La technique donne aussi accès à plusieurs caractéristiques anatomiques des lézards, impossibles à obtenir auparavant et surtout de façon non destructive. On peut même entendre des conclusions au niveau des tissus mous.

L'étude de geckos par exemple a révélé qu'ils étaient déjà dotés des caractéristiques leur permettant de grimper sur les parois verticales. Le caméléon possédait également déjà une longue langue comme ses cousins modernes.

Toutes ces informations recueillies aident les biologistes à retracer l'arbre évolutif des caméléons et des geckos dans les milieux tropicaux. Elles prouvent aussi que ces animaux étaient déjà bien diversifiés vers le milieu du Crétacé et elles laissent penser qu'ils ne sont peut-être pas nés en Afrique, mais bel et bien en Asie contrairement à ce que l'on pensait.

Les villes interdiront aux humains de conduire, dicit Bill Gates

Bill Gates aime visiblement jouer les oracles du Web. Il a participé à une séance de questions/réponses sur le forum Reddit où il a pu distiller sa vision du futur. Interrogé sur l'avenir des voitures autonomes, le cofondateur de Microsoft prédit que certaines villes pourraient interdire aux humains de conduire leur véhicule afin de privilégier la sécurité des systèmes automatisés. Une vision orwellienne ou réaliste ?

"De mon vivant, ce sera chose courante. Il y aura des villes où on ne vous permettra pas de conduire une voiture". Voilà la réponse adressée en vidéo par Bill Gates, lorsqu'on lui demande quand on aura des voitures autonomes. La réponse est courte, mais elle a le mérite de rappeler qu'un véritable débat entre sécurité et liberté naîtra dans les prochaines décennies, entre les partisans de la liberté de conduire sa propre voiture, et ceux qui trouveront plus sûr de laisser les machines aux commandes.

Comme nous l'avions expliqué l'été dernier, conduire soi-même pourrait devenir illégal le jour où il sera démontré que les robots conduisent mieux que les hommes et les femmes. Les autorités publiques seront tentées d'interdire à l'humain de mettre en danger les autres (et lui-même) par sa maladresse, son alcoolémie potentielle ou son endormissement. Elles assureront, qui limiteraient considérablement le risque couvert, feront aussi pression pour tendre un maximum vers le "zéro accident" promis par la technologie.

La voiture autonome ne boit pas et ne s'endort pas

Par ailleurs du point de vue de l'organisation de la circulation en milieu urbain, la machine a des atouts certains que l'Homme est incapable d'offrir. Elle dispose d'excellents réflexes qui réduisent à rien le temps de réaction, d'une rapidité d'exécution inégalable, et d'une possibilité de communiquer simultanément avec des dizaines de véhicules pour recueillir des données en temps réel et extrêmement précises sur la localisation, la direction et la vitesse de chaque voiture ou camion à proximité.

Or, ces atouts inégalables par l'humain permettront aux municipalités d'envisager une toute autre méthode de gestion du trafic. Nous savions ainsi rappelé cette idée aussi folle que géniale de supprimer les feux de circulation, en misant sur la capacité des véhicules robots de s'insérer dans le trafic sans causer le moindre accident, afin d'offrir une fluidité inégalée (reste à régler le problème de sécurité pour les piétons, ce qui demandera par exemple d'aménager davantage de passages sous-terrain ou de ponts urbains).

Note de lecture

Un destin foudroyé de Kodjovi Obilalé

Le lyrisme du livre Un destin foudroyé de Kodjovi Obilalé tire des larmes au lecteur. L'écriture alerte, vive est un arrache-cœur. S'il montre l'étendue du désastre causé à un jeune joueur qui monte, le livre laisse tout de même des interrogations s'il ne montre carrément pas des problèmes entiers que rencontre le football togolais. Le règlement du cas Obilalé par la Fédération togolaise de football relève tout simplement du tribunal correctionnel et l'impunité qui a prévalu dans cette affaire est bouleversante. Impunité pour l'Etat angolais qui n'a pas su protéger les joueurs togolais et a tout de même permis la traversée d'une zone rebelle malgré les risques ; impunité pour les dirigeants de la FTF qui ont pris la décision de passer par le terrible congolais, bien que violent les protocoles de la CAF, histoire de faire des économies sur les billets des avions ; impunité surtout pour ce haut dirigeant

de la FTF chargée de suivre le traitement du joueur en Afrique et qui selon l'auteur n'a payé les charges hospitalières en dépit des dispositions prises par les Angolais. Difficile de comprendre pourquoi et comment les autorités togolaises ne sont pas allées jusqu'au bout du bras de fer avec la CAF, qui sur le coup, s'est tirée d'affaire sans casse alors qu'elle a été d'un cynisme éhonté en voulant maintenir contre le bon sens les Eperviers dans la compétition.

Certes, Obilalé a bénéficié de la générosité de nombreuses personnes, Emmanuel Adebayor, Samuel Eto, et du Président de la République Faure Gnassingbé dont il n'a eu cesse de faire les éloges. Il y a également toutes ces organisations sociales françaises d'insertion et de réinsertion. Certes, tous ces dons sont les bienvenus mais tout cela aurait un sens quand l'ex-épervier devenu impotent com-

mencera à bénéficier de la rente viagère promise par l'Etat togolais. Si le chef de l'Etat a joué le rôle qui est le sien, on a senti que l'Etat, lui, fut totalement absent.

La vie de l'ex-portier togolais s'est tout simplement arrêtée un jour de janvier 2010 dans l'enclave de Cabinda alors que les Eperviers s'apprêtaient à jouer la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2010). Devant passer dans l'enclave de Cabinda après des matchs de préparation à Pointe Noire, le bus transportant les Eperviers a été attaqué par les rebelles du Front de libération du Cabinda (FLEC). On dénombre deux morts dans les rangs de l'équipe togolaise (l'entraîneur adjoint et le chargé de presse). Kodjovi Obilalé, le troisième gardien reçut deux balles de Kalachnikov dans le dos, brisant les cervicales L4 et L5. La sanction est sans appel : le joueur est buté pour le foot, impotent à vie.

Son livre est un témoignage de

KODJOVI OBIALÉ

Président du Club des Eperviers

UN DESTIN FOUDROYÉ



Un footballeur dans l'enfer du terrorisme

l'enfer du Cabinda, de son traitement en Afrique du Sud, des turpitudes des dirigeants du football togolais et surtout de son combat pour se relever de ce drame. Un livre saisissant qui vous prend aux tripes, un combat d'un modeste joueur pour vivre tout simplement. On reste émerveillé de tant de volonté de la part du joueur de vivre en dépit de la vie.

Kodjovi Obilalé, Un Destin foudroyé, Editions Talent Sport.

Roman

DSK obtient la condamnation de l'auteur d'un roman sur l'affaire du Sofitel

Dominique Strauss Kahn a obtenu hier jeudi la condamnation en diffamation de Régis Jauffret, l'auteur de La Ballade de Rikers

Island, un roman sur l'affaire du Sofitel qui a coûté sa carrière à l'ancien patron du FMI. Le tribunal de Paris a condamné le roman-

cier à une amende de 1500 Euros avec sursis, ainsi qu'à 10.000 Euros de dommages et intérêts au titre du préjudice moral. La jus-

tice a également interdit toute nouvelle édition du roman comportant les pages diffamatoires.

Musique

Un label américain dévoile 39 inédits de Fela Kuti avant l'afrobeat

Un éditeur américain est arrivé à le faire. Pour l'histoire, on sait désormais qu'il y a un Fela avant l'Afrobeat et un Fela de l'Afrobeat.

Jusqu'à présent les amoureux du Président de la République du Kalakutane connaissent que le Fela de l'Afrobeat, ces différents

albums sur un ton du saxo mêlant rythmes afro sur un fond de jazz. Considéré au début du 21ème siècle comme le plus grand musicien africain du siècle dernier, Fela a révolutionné la musique africaine en en faisant un vrai art de la scène, y mêlant un peu de théâtre et un discours politique qui reste encore d'actualité.

Le label américain Knitting

Factory Record réédite la musique des Koolas Lobitos, l'un des premiers groupes de Fela. Une compilation des années 1963-1969. C'est-à-dire avant que Fela n'invente l'Afrobeat. Fela, jazzman et musicien du high-life inspiré par la soul music. On découvre les racines de l'Afrobeat à travers ce coffret de 39 inédits.

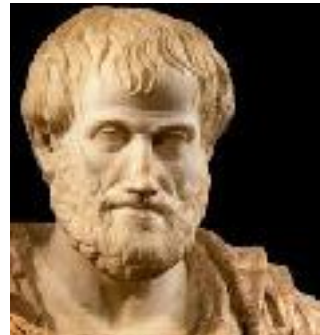
Archéologie/Philosophie

La tombe d'Aristote aurait été découverte

Depuis plus de vingt ans, un groupe d'archéologue s'efforce de découvrir la tombe d'Aristote. Parmi eux le Grec Konstantinos Sismanidis affirme avoir des indices solides.

Ils annonçaient les résultats de leurs explorations à la Conférence "Aristote 2400". Aristote, né en 384 av. JC à Chalcis, aurait finalement été enterré dans sa ville natale. La piste a été suivie à travers de nombreux écrits. Des témoignages aux biographies du défunt, les informations recueillies par les chercheurs indiqueraient que ces cendres avaient été placées dans une urne, dans la cité de Stagire, par ses habitants, afin d'honorer le philosophe.

Les archéologues sont persuadés d'avoir découvert la route



et l'autel qui mèneraient à la tombe, puisque la datation des monuments qui la composent correspondrait à l'époque pendant laquelle le philosophe aurait quitté ce monde.

Mais ces hypothèses doivent être étayées, et il faudrait approfondir les recherches de ces scientifiques afin de dévoiler les secrets que cache encore cette découverte archéologique.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti- Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L' Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSONDirecteur de la Rédaction
Jean AFOLABIRédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiw a TCHAM DJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDAService photographie
Roland OGOUNDEDessin- Caricature
LAWSON LatéGraphisme
BOGLA G.

Echange de courriers entre Faure Gnassingbé et le Pape Tawadros II

Projet confirmé d'un complexe médico-social copte au Togo

En quête d'investissements pour la réalisation des multiples projets inscrits dans le programme de société du gouvernement et surtout financer son mandat social, le président Faure Gnassingbé est désormais au front. Au cours de ses multiples voyages qui ne doivent plus être considérés comme du simple

tourisme, il n'hésite pas à aller chercher lui-même, partout où ils se trouvent, les potentiels investisseurs, probables donateurs... bref, les bonnes volontés, afin de les épater, les appâter...les convaincre. C'est à cet exercice qu'il s'est encore prêté en avril dernier en Egypte. Et les résultats profilent déjà à l'horizon.

E. Johnson

Lors de sa visite officielle en Egypte du 10 au 11 avril dernier, le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé a transporté toute sa délégation, après des rencontres au sommet de l'Etat avec son homologue Abdel Fattah Al Sisi et son gouvernement, à la grande mosquée Al-Azhar de Caire puis à la Cathédrale de l'Eglise copte. D'aucuns pouvaient s'interroger sur les mobiles de ces visites et surtout se poser la désormais question culte des Togolais : «qu'est-ce nous on gagne dedans ?»

En effet, la délégation togolaise a rendu visite aux principaux dirigeants religieux d'Egypte à savoir le Grand Imam de Caire, Cheikh Ahmed al-Tayeb et le patriarche orthodoxe copte, le Pape Tawadros II. A la suite des entretiens que le Chef de l'Etat a eus avec ses hôtes, la presse égyptienne s'était intéressée à la coopération Sud-Sud. Elle annonçait que les discussions avaient porté essentiellement sur le vivre ensemble de toutes les communautés religieuses, le terrorisme et les

relations fraternelles entre le peuple égyptien dans son ensemble et le peuple togolais. De son côté, la presse togolaise avait évoqué superficiellement la visite du président aux deux religieux. Car, en réalité, aucune déclaration publique officielle n'a suivi ces rencontres.

Un mois plus tard, un émissaire du pape orthodoxe est arrivé dans la capitale togolaise, porteur d'un message au Chef de l'Etat. «C'est avec un réel plaisir que j'ai pris connaissance de votre courrier que vous avez bien voulu me faire porter par le Révérend Père Jean Ramzy.» a écrit Faure Gnassingbé dans sa réponse. Tout comme le passage rapide à Lomé du Pdg du groupe Afréimbank, Dr. Benedict Okey Oramah, trois semaines seulement après la visite du Chef de l'Etat au siège du groupe, cet échange de courriers dénote de la portée avancée des discussions avec les différentes parties. Ce n'est peut-être que la partie visible de l'iceberg. D'autant plus que les rencontres entre l'ambassadeur d'Egypte au Togo, son Excellence Karim Sherif avec son



Entretien entre le Président Faure Gnassingbé et le Pape Tawadros lors de sa dernière visite en Egypte

équipe et les ministères concernés par les conventions signées le 10 avril au Caire ne sont pas couvertes par la presse. Si ce n'est l'étude sur la répartition de l'eau sur toute l'étendue du territoire togolais réalisée au profit du ministère de l'agriculture par deux experts égyptiens et dont les résultats ont été officiellement remis aux autorités togolaises.

Dans sa correspondance portée au Chef de l'Etat, le Pape Tawadros II, de son vrai nom Wagih Subhi Baqi Sulayman, a émis le vœu de faire marquer la présence copte au Togo à travers des projets d'infrastructures religieuses, médicales et communautaires. Cette vœu a été reçu l'assentiment du dirigeant togolais engagé dans la recherche permanente de financements innovants pour soulager les populations togolaises. «Dans ce cadre, il m'est agréable de saluer votre désir de faire marquer la présence copte au Togo à travers des projets de construction d'infrastructures religieuses, médicales et communautaires.» s'est réjoui le Chef de l'Etat. Avant de remercier son interlocu-

teur pour ses bonnes intentions : «En vous renouvelant mes remerciements pour l'intérêt que vous portez au bien-être du peuple togolais et en vous félicitant pour vos efforts en faveur du rayonnement de la foi chrétienne, je vous prie d'agréer, Sainteté, l'expression de ma très haute et déférente considération.» a conclu Faure Gnassingbé.

L'Eglise copte orthodoxe est une Eglise orthodoxe orientale, autocephale. Elle fait partie de l'ensemble des Eglises des trois conciles. Son chef porte le titre de pape d'Alexandrie et patriarche de la Prédication de saint Marc et de toute l'Afrique, avec résidence au Caire (siège occupé depuis le 4 novembre 2012 par Tawadros II,

successeur de Chenouda II décédé le 17 mars 2012).

Dans le souci de faciliter l'implantation desdits projets de constructions d'infrastructures, le Président de la République a rassuré le pape d'Alexandrie et patriarche de toute l'Afrique et du siège de saint Marc, de l'Eglise copte orthodoxe des dispositions qui sont en train d'être prises pour octroyer un espace adéquat à ces fins. «Je puis d'ores et déjà vous assurer que des dispositions sont en train d'être prises par le gouvernement pour qu'un site approprié à la réalisation de ce noble projet, soit mis à la disposition de votre Eglise.» a soutenu Faure Gnassingbé. Ce site permettra à l'Eglise orthodoxe de disposer d'un centre de culte construit selon les dogmes coptes. Il y sera érigé une structure médicale de dernière génération avec du matériel des médecins érudits auxquels se joindront des professionnels togolais de la santé. De la même manière, ce sont des infrastructures communautaires comme des salles de classes, de spectacles, de jeux, de loisirs, etc. qui y seront implantées. Pour l'Eglise copte, il s'agit de la poursuite des actions spirituelles, éducatives et médicales au service de la population togolaise.

Notons que l'Eglise copte orthodoxe s'est installée au Togo depuis plus d'une dizaine d'années et mène de nombreuses actions dans plusieurs domaines sociaux.

Grands projets / Placée sous la tutelle de la présidence de la République

L'ATGP créée pour résoudre les difficultés et retards constatés

Late Pater

Au Togo, dans la recherche d'une croissance soutenue, durable et plus inclusive, l'heure est aux grands projets par la réalisation d'infrastructures en matière d'énergie, de transport, de télécommunication et de services sociaux de base. Seulement, les institutions publiques et les partenaires au développement font des constats sur les difficultés et les retards dans la conception, la conduite et l'exécution des projets. Ce sont là des facteurs qui affectent les niveaux de consommation des crédits d'investissements tant au Togo que dans la plupart des pays ouest-africains. En clair, une nouvelle dynamique s'impose dans la conception et la réalisation des projets prioritaires. Voilà qui justifie, aux yeux du pouvoir de Lomé, la nécessaire création de l'Agence togolaise des grands projets (ATGP), officialisée à l'issue du conseil des ministres du 11 mai 2016.

Créée en application de la loi n°2014-014 du 22 octobre 2014 portant modernisation de l'action publique de l'Etat en faveur de l'économie, elle-même conçue



Travaux de construction de routes

pour répondre aux faiblesses ci-dessus énumérées, l'Agence togolaise des grands projets a donc pour mission d'assister le gouvernement dans l'identification, la planification, la conduite et le contrôle des grands projets de travaux publics, d'infrastructures ou d'équipements prioritaires, puis d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour leur réalisation. Notamment assurer les études en vue de l'élaboration des cahiers des charges, assurer la constitution et la tenue de la banque de données techniques, économiques et financières relatives aux grands projets, participer à la mise en place de l'ingénierie financière des projets, assurer la réception des travaux

et des ouvrages pour le compte de l'Etat et des autres collectivités publiques, etc.

Placée sous la tutelle de la présidence de la République, l'Agence se veut un établissement public à caractère administratif. Sur proposition du conseil d'administration de l'ATGP, un décret présidentiel déterminera les grands projets prioritaires, qui peuvent concerner tous les secteurs de la vie économique et sociale, et fixera la liste des projets en cours à transférer à l'Agence dès la signature du décret la créant. Quant aux projets susceptibles d'être qualifiés de grands projets, ils font préalablement l'objet d'études conduites par l'ATGP.

Projet Amélioration de la justice pour les enfants

Un Togolais recherché à l'administration des programmes

Dans la perspective de la mise en œuvre du projet «Amélioration de l'accès à la justice pour les enfants du Togo», il est prévu le recrutement d'un(e) Administrateur(trice) NOA qui sera principalement chargé(e) de la mise en œuvre du dit projet financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme d'Appui au secteur de la Justice au Togo. L'administrateur NOA contribuera également aux activités clé du programme Protection de l'Enfant et Autonomisation des Adolescents dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération Gouvernement du Togo-UNICEF. C'est ce qu'indique un avis d'appel à candidature de l'UNICEF ouvert uniquement aux nationaux togolais. C'est pour cette raison qu'un poste temporaire d'Administrateur(trice) Protection de l'Enfant sera créé

pour une durée de 364 jours, précise l'avis en date du jeudi 26 mai 2016.

Sous la supervision directe de l'Administrateur Protection de l'enfant NOB et la supervision générale du Chef du Programme Protection de l'enfant accomplira entre autres tâches: contribuer à la planification, à la coordination des activités du projet «Amélioration de l'accès à la justice pour les enfants au Togo» et du programme Protection de l'enfant et autonomisation des adolescent(e)s et assurer l'efficacité et l'efficience du programme à travers la mise en œuvre des activités de suivi et évaluation auprès des différents partenaires; fournir une assistance technique au Ministère de la Justice pour développer et mettre en œuvre la stratégie nationale de justice pour mineurs,

notamment pour la conception, la planification, le suivi et la mise en œuvre de modèles de diversion et d'alternatives à la détention, de mécanismes de réadaptation et de réintégration sociale et communautaire dans le contexte de la construction d'un système de protection de l'enfant plus large; apporter un appui technique aux institutions et organisations concernées pour l'application des procédures judiciaires respectant les directives nationales de justice pour mineurs et pour une prise en charge de qualité des enfants victimes ainsi que la mise en œuvre de programmes de réintégration sociale et familiale. Dans ce cadre, assurer la mise en place de partenariats avec les organisations de la société civile, leur donner les appuis techniques nécessaires et effectuer le suivi de

(suite à la page 4)

La fixation du prix d'achat du coton

Le casse-tête mal compris des producteurs de la filière

* *L'autorité publique saisie en dernier ressort pour la nouvelle campagne.*

John Afolabi

Pour une fois, le Comité prix de la filière cotonnière n'a pu s'en sortir seul. A la réunion de concertation pour la préparation et la gestion de la campagne de production cotonnière 2016-2017, tenue les 26 et 27 mai à Kara, il a été recommandé que ce Comité soit élargi à des personnes ressources de la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct) et de la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton (Fngpc) pour une séance de travail les 30 et 31 à Lomé devant déboucher sur la fixation du prix d'achat du coton graine et de cession des intrants au producteur et les propositions de prise en charge d'éventuels gaps à soumettre aux autorités. Raison invoquée : le mécanisme de fixation a sorti «un prix en-deçà du seuil du découragement», d'après les propres termes de Hodabalo Yosso, le président du Conseil d'administration de la Fédération des producteurs.

Ce qu'il est appelé ici le «seuil de découragement», ou «seuil d'encouragement» selon du côté d'où vous prenez les choses, c'est lorsque la barre des prix est fixée à 230 frs/kg. Même là, la société cotonnière et la Fédération des producteurs sont toujours intervenues. Mais, aux dernières nouvelles, le Comité de prix élargi n'est parvenu à aucun résultat au terme de ses séances à Lomé. Reste à l'autorité publique, dans des cas comme celui-ci, d'être saisie et de trancher. Ces gymnastiques aux fins d'arriver au «seuil de découragement» sont souvent faites pour maintenir le mental des producteurs à la tâche, faut-on croire ; mais des producteurs qui



Hodabalo Yosso, Président du CA FNGPC

peinent visiblement à comprendre que le prix d'achat du coton rime avec le prix du marché et, prioritairement, avec la productivité. Et qui tendent à ne pas comprendre pourquoi le prix peut baisser.

Dans une de ses interventions (OPCoton Info N°002), dans le but d'expliquer à ses collègues pourquoi le prix traîne à 230 frs/kg depuis trois ou quatre campagnes, Hodabalo Yosso a laissé entendre : «...Je dirais que c'est simple, parce que les prix obtenus pour l'application du mécanisme se trouvent inférieurs à 230 frs/kg et pour éviter de baisser le prix du coton et de pénaliser les producteurs individuels, la FNGPC COOP-CA et la NSCT prennent à chaque fois le risque de garantir au moins les 230 francs pour ne pas décourager la base». «Mais, a-t-il précisé, cet effort a des limites et des actions de formation devront être initiées par la FNGPC COOP-CA et la NSCT pour amener les producteurs à comprendre que la filière ne pourra pas maintenir durablement le prix de 230 francs si elle ne bénéficie d'aucune subvention en soutien du prix du coton ou des intrants, si les détournements

d'intrants persistent et si les rendements demeurent à 800 kg à l'hectare. Sinon les producteurs nous jouons correctement notre rôle, en observant l'itinéraire technique recommandé et les règles de la préservation de la qualité, nous pouvons améliorer les rendements et gagner en productivité. Pour le reste, notamment pour ce qui concerne les cours mondiaux, personne n'en a la maîtrise. Quand c'est bon, c'est bon pour tout le monde, et quand ça baisse, ça baisse pour tout le monde sauf dans les pays où il y a un mécanisme endogène de lissage du prix, c'est-à-dire par les producteurs eux-mêmes, ou par un système de soutien public aux prix. Cela nous amène, pour notre part à réfléchir et à savoir que lorsque les prix vont s'améliorer, nous devrions constituer des réserves et que tout ne doit pas être distribué... ».

Pour l'heure, tous les yeux sont rivés sur Lomé en vue de connaître le prix d'achat du coton avant d'annoncer la nouvelle campagne. Même si on dit, non encore officiellement, avoir porté la barre autour de 130 mille tonnes. Un autre défi !

Selon la BAD, le PNUD et l'OCDE

Le Togo peut atteindre une croissance de plus de 6% en 2017 si le foncier est amélioré

Ces cinq dernières années, le financement des investissements publics, tout en alimentant la croissance, a entraîné une augmentation de la dette publique, passée de 46.0% du PIB en 2012 à 62.5% en 2015. Les intérêts payés sur la dette intérieure en 2015 sont estimés à 26 milliards de franc CFA BCEAO (XOF), soit au moins trois fois plus élevés que ceux payés sur la dette extérieure. Le Fonds monétaire international (FMI) indique que le Togo court un risque accru d'accumulation de dette publique. Ces sont des indications d'un rapport – Perspectives économiques – publié le lundi 23 mai 2016 par la Banque africaine de développement (Bad), le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (Ocde).

Les recettes fiscales ont connu une progression significative ces deux dernières années, grâce à la discipline dans la collecte de taxes par l'Office togolais des recettes (OTR), créé à cet effet. Ces recettes fiscales sont en hausse de 13.6% en 2014 et de 4.8% en 2015 pour atteindre 480.4 milliards XOF, soit 20.2% du PIB, relève tout de même le rapport. Par ailleurs, l'année 2015 a été marquée par la

création de la Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. En conséquence, le rapport 2015 de Transparency International classe le Togo à la 107ème place sur 168, soit 19 places gagnées par rapport à 2014.

En matière foncière, le Togo est considéré comme le pays le plus lent d'Afrique avec 288 jours requis pour enregistrer une propriété, contre une moyenne de 58 jours pour les pays de l'Afrique subsaharienne, note le rapport. Depuis les années 90 jusqu'à aujourd'hui, le coût de l'énergie et des communications, ainsi que la faiblesse du marché et l'accès limité aux capitaux sont présentés comme de graves handicaps à l'essor des villes et à la transformation structurelle du pays. Ces obstacles, qui devront être levés, sont surtout la conséquence d'un système foncier qui, depuis 50 ans, n'a pas pu s'adapter à l'émergence des villes et répondre aux aspirations du marché.

Démarrés en 2010, d'importants investissements publics dans les infrastructures se sont poursuivis, mais à un rythme ralenti en 2015. La pluviométrie variable en 2015 a par ailleurs freiné le dynamisme de la filière agricole. C'est ainsi que

la croissance a légèrement décéléré de 5.9% en 2014 à 5.5% en 2015. Le secteur agricole qui a été le principal facteur de croissance du PIB en 2014 avec une contribution de 3.7 points de pourcentage a vu sa contribution se réduire à 0.7 point en 2015. En 2016, la production de phosphate, de clinker et de cobalt devraient augmenter. La Société d'exploitation de calcaire et de production de ciment (Scanmines) atteindra sa vitesse de croisière en 2016. La poursuite des réformes menées pour renforcer les règles de la concurrence dans les branches de l'hôtellerie, de l'électricité, des banques et des télécommunications, combinée avec le soutien à l'agriculture et aux industries extractives, devraient soutenir la croissance, projetée à 5.9% en 2016 et 6.0% en 2017.

La population urbaine du Togo est de 2.8 millions d'habitants. Elle a été multipliée par 2.6 en 25 ans (1990-2014). La population urbaine représentait 39.5% de la population totale en 2014, contre 28.6% en 1990. Elle atteindra 50% en 2030. La diminution progressive de la part des industries et des services dans le PIB ces trois dernières décennies est un indice de faible transformation structurelle de l'économie togolaise.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours

Nouvelle baisse consécutive du montant adjudgé par les banques togolaises cette semaine

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, v. 31 mai 2016, à une injection de liquidités d'un montant de 1 730 000 milliards, la totalité du montant mis en adjudication, identique par rapport aux dernières semaines. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 73 000 milliards, contre 75 800 milliards la semaine précédente, et 224 000 milliards et 233 880 milliards respectivement il y a deux et trois semaines. L'opération arrive à échéance le lundi 6 juin 2016, indique la Banque cen-

trale. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont situés respectivement à 3,4916% et 3,4964%.

Au total, soixante-deux établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoo) ont participé à l'opération. Les établissements du Bénin et de la Côte d'Ivoire s'adjugent respectivement 430 500 milliards et 419 900 milliards. Ils sont suivis par ceux du Mali avec 320 800 milliards, du Burkina Faso avec 231 000 milliards, et du Niger avec 136 000 milliards. Le Sénégal fait 95 100 milliards, et la Guinée-Bis-

sauss'adjuge 23 700 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions hebdomadaires sur le marché des adjudications est passé de 2 074,0 milliards en mars 2016 à 2 185,7 milliards en avril 2016, soit une hausse de 5,4%. Quant au montant moyen en retenu, il est ressorti à 1 730 milliards au cours du mois d'avril 2016, stable par rapport aux réalisations de mars 2016. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti à 3,2% en avril 2016, contre une réalisation de 3,3% le mois précédent.

En glissement annuel, au sein de l'Union

La croissance du PIB en légère baisse au second trimestre

Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), en glissement annuel, s'est situé à 7,1% contre 7,2% le trimestre précédent. La croissance économique de l'Union pour l'année 2016 est attendue à 7,2% contre un niveau révisé de 7,0% en 2015. Cette évolution serait principalement imputable à la consolidation de l'activité dans le secteur secondaire ainsi qu'à la bonne tenue du secteur tertiaire. C'est ce qui ressort de la deuxième réunion ordinaire de l'année du Comité de politique monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) tenue

le mercredi 1er juin 2016.

Les membres du Comité noté que l'exécution des budgets des Etats membres de l'UEMOA, au cours des trois premiers mois de l'année 2016, s'est soldée par un déficit global, base engagements, dons compris, de 251,7 milliards contre 355,1 milliards un an plus tôt. Cette atténuation du déficit budgétaire est imputable à l'accroissement des recettes plus important que celui des dépenses. Le Comité a encouragé les Etats à poursuivre les efforts de mobilisation des recettes fiscales et de rationalisation des dépenses publiques afin d'imprimer au déficit budgétaire une orientation lui permet-

tant de s'inscrire dans le respect de la norme communautaire de 3,0% du PIB à l'horizon 2019.

Analysant l'évolution des prix dans l'Union, le Comité a constaté que l'inflation dans l'UEMOA, en glissement annuel, a décéléré pour se situer à 0,8% à fin mars 2016 contre 1,3% enregistré à fin décembre 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la diminution des prix des produits alimentaires, notamment les légumes et les céréales. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation, en glissement annuel, est projeté à 1,9%, en phase avec l'objectif de stabilité des prix poursuivi par la Banque Centrale.

Projet Amélioration de la justice pour les enfants

Un Togolais recherché à l'administration des programmes

La mise en œuvre des accords de coopération.

Il elle devra également assurer le suivi de la construction/réhabilitation des centres d'accueil et d'hébergement des enfants en contact avec la loi. Il est à rappeler que dans le cadre de ce projet lancé le jeudi 26 mai, et d'une durée de 3 ans, un nouveau bâtiment, d'une capacité

de 60 places, sera construit pour la Brigade pour mineurs de Lomé. Cette action sera couplée avec la réhabilitation du centre d'orientation et de réinsertion sociale de Cacaveli (Lomé) afin de pouvoir offrir un environnement favorisant des activités éducatives et de réinsertion adaptées aux mineurs. Cet appui sera aussi étendu à l'aménagement d'un centre d'orientation et de réinsertion

à Kara, en collaboration avec une ONG de la place. Au total 3 600 enfants dont 2 700 enfants victimes, et 900 enfants de moins de 18 ans, en conflit avec la loi, seront pris en charge conformément aux normes et standards internationaux.

Le dévouement, la communication, l'intégrité et l'esprit d'analyse sont autres qualités recherchées auprès des postulants. L'avis reste ouvert jusqu'au 13 juin 2016.

Installation des Commissions permanentes à la FTF

Col Akpovy : "Les commissions permanentes doivent servir les objectifs de la Fédération"

Le président de la Fédération Togolaise de Football a exhorté, jeudi, les membres des Commissions permanentes à œuvrer afin de "servir les objectifs de la FTF et de ne rien entreprendre qui pourrait être préjudiciable à la réalisation de ces objectifs".

Hervé A.



Le président qui s'exprimait à l'occasion de la cérémonie solennelle d'installation des différentes commissions permanentes pour le cycle 2016-2018, a appelé aux membres leurs missions, celles de conseiller et d'assister le Comité Exécutif dans l'accomplissement de ses tâches.

"Il ne s'agit ni plus ni moins que de conseiller et d'assister et non de suppléer le Comité Exécutif qui est seul à rendre compte des missions à lui confiées au travers des élections lors des différents Congrès ordinaires ou extraordinaires comme le dispose l'article 23 paragraphe 3 des Statuts du 20 janvier 2016", a déclaré le président.

Pour le président, les membres des commissions permanentes se doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, de faire tout ce qui peut servir les objectifs de la FTF et de ne rien entreprendre qui pourrait être préjudiciable à la réalisation de ces objectifs.

Composées de femmes et

d'hommes venant de divers clubs et ligues, les commissions permanentes reflètent la diversité qui caractérise le football togolais mais ne peuvent contenir tous les bras tendus reçus. Mais le président s'est voulu rassurant en appelant tous les sportifs à apporter leur contribution. "Le Comité Exécutif que je dirige ne fermera jamais ses portes à tous ceux qui sans être d'une commission permanente, peuvent apporter quelque chose pour améliorer la pratique de notre football au Togo", a-t-il ajouté.

Au total ce sont 12 des 13 commissions permanentes qui ont été pourvues de membres. Les membres des autres commissions, notamment la Commission d'Audit et de

Conformité, la Commission de Discipline et la Commission de Recours seront élus par le prochain Congrès ordinaire.

Suivant l'article 44 des Statuts adoptés le 20 janvier 2016, les présidents des commissions permanentes doivent être membres du Comité Exécutif, à l'exception du président et du vice-président de la Commission d'Audit et de Conformité qui ne peuvent l'être en aucun cas.

Chaque président représente sa commission dont il gère les affaires conformément au Règlement d'Organisation Interne de la FTF, établi par le Comité Exécutif. En outre, le président fixe la date des séances après avis des membres de la commission et en collaboration avec le Secrétaire Général.

CAN 2017/ LIBERIA vs TOGO

Le Roy : "Nous pourrions nous qualifier directement avec 13 points, ou bien finir parmi les deux meilleurs deuxièmes"

Claude Le Roy a participé à la Coupe d'Afrique des Nations de la CAF avec plus d'équipes que n'importe quel sélectionneur : cinq pays au total, lors de huit éditions du tournoi. Mais le Français aura fort à faire pour ajouter l'an prochain, au Gabon, une ligne de plus à ce CV déjà impressionnant.

A deux journées de la fin de la phase de groupes des qualifications pour la CAN 2017, ses Éperviers occupent la troisième place du Groupe A, à deux points du Liberia, leur prochain adversaire, le 5 juin, et à égalité avec la Tunisie, qui bénéficie d'une meilleure différence de buts.

Alors que le Togo a été sorti par l'Ouganda de la course à la Coupe du Monde de la FIFA, Russie 2018™, Le Roy se projette déjà plus loin. "Lorsque j'ai signé mon contrat, on ne m'a pas dit que la qualification pour le Gabon était une obligation", souligne-t-il. "Notre principal objectif est de décrocher notre billet pour la CAN 2019, au Cameroun, mais nous ferons évidemment tout notre possible pour aller au Gabon l'an prochain. C'est tout à fait possible si nous l'emportons à Monrovia, puis à Lomé, contre Djibouti, début septembre. Le groupe est très serré, avec trois équipes encore en course, mais tout dépendra de notre résultat au Liberia. Nous pourrions nous qualifier



directement avec 13 points, ou bien finir parmi les deux meilleurs deuxièmes", a-t-il déclaré à fta.com.

Le sexagénaire est arrivé aux commandes après la séparation à l'amiable entre Tom Saintfiet et la Fédération togolaise. Déjà passé sur les bancs du Cameroun, du Sénégal, du Congo, de la RD Congo et du Ghana, il n'a pas hésité à tenter cette nouvelle aventure africaine. "J'ai senti qu'on me voulait et j'ai accepté car le Togo est un pays qui compte dans le football africain", explique-t-il. "Il a participé à plusieurs CAN, ainsi

qu'à la Coupe du Monde 2006, et compte de très bons joueurs comme Alaixys Romao, Emmanuel Adebayor, Kossi Agassa, les frères Jonathan et Floyd Ayité, Serge Gakpé ou Serge Akakpo. Le potentiel est là."

Agé de 68 ans, Le Roy a découvert l'Afrique en 1985, à la tête du Cameroun, qu'il a conduit à la victoire lors de la CAN 1988. Il aurait pu retourner à ses premières amours, en début d'année, mais les Lions Indomptables ont finalement choisi le Belge Hugo Broos.



LOTÉRIE NATIONALE TOGOLAISE



2 CHANCES DE GAGNER AVEC LA TCE 2016 :

• AU GRATAGE :

Gagne un **voyage touristique** en Côte d'Ivoire en découvrant trois fois le symbole **CE** ou gagne des **lots en espèce** allant de **200 FCFA** à **500.000 FCFA**.



• AU TIRAGE :

Tous les tickets de la **TCE 2016** participent au grand tirage Régional pour gagner des lots de **1.000.000 FCFA** à **10.000.000 FCFA** !

Avec **LONATO**, jouez petit et gagnez Gros

NOUVELLE SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TOGO

N.S.C.T

CONSEIL D'ADMINISTRATION



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ COTONNIÈRE DU TOGO

I- Contexte

Dans le cadre de développement de la filière cotonnière togolaise, la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), société d'économie mixte, recrute conformément à son statut un nouveau Directeur général.

II- Poste à pourvoir, mandat et profil des candidats

Le recrutement est ouvert aux nationaux et se déroulera en deux phases : une première phase pour l'évaluation des dossiers de candidature assortie d'un rapport d'évaluation et une deuxième phase d'interview à l'intention des 3 premiers de la phase 1. Le présent appel concerne la première phase du recrutement.

Intitulé du poste	DIRECTEUR GENERAL		Principales activités et tâches du poste	- Traduire les orientations du Conseil d'Administration en stratégie et action à mettre en œuvre ; - Planifier les stratégies et les actions et coordonner leur mise en œuvre ; - Diriger et superviser l'ensemble des programmes d'activité ; - Décider de l'allocation des ressources et la négocier auprès du Conseil d'Administration ; - Recruter, nommer et révoquer tous agents de la société ; - Représenter la société auprès des tiers ; - Signer tous les actes qui engagent la société et dans les limites définies par les statuts ; - Cosigner tous les engagements de fonds avec le Directeur Administratif et Financier ; - Défendre les intérêts des propriétaires de l'entreprise, mais aussi des parties prenantes internes (salariés) ; - Elaborer des rapports tenant lieu de compte rendu de gestion au CA ; - Superviser l'organisation et la préparation des réunions du CA et de l'Assemblée Générale.
Unité de rattachement	DIRECTION GENERALE			
Classification du poste	CADRE SUPERIEUR			
Objectifs du Poste et Contributions attendues du titulaire du Poste	Mettre en œuvre la politique globale de la NSCT sur la base des orientations et de la lettre de mission du Conseil d'Administration.			
Position hiérarchique				
• Supérieur • Subordonnés	Le Président du Conseil d'Administration - Le Directeur Général Adjoint ;			
Liaison fonctionnelle				
• Interne • Externe	Tous les Directeurs de la NSCT. Toutes les parties prenantes dans la production et la gestion de la filière du coton			
MISSIONS/ATTRIBUTIONS/ACTIVITES				
Missions du poste	- Assurer le management stratégique de la NSCT ; - Assurer le management marketing de la NSCT ; - Assurer le management des opérations de la société : - o production, ▪ veiller à la production du coton-graine en quantité et en qualité pour sécuriser l'approvisionnement des usines en matières premières ; ▪ entretenir un partenariat efficace avec les Groupements à la base, en interaction avec leurs filières (UGPC, UPGPC, URGPC, FNGPC) ; ▪ veiller à la sécurité de l'approvisionnement des GPC en intrants agricoles - o égrenage ▪ arrêter le plan de production annuel des usines ; ▪ suivre l'exécution du plan de production des usines (tableaux de bord de production) ; - o commercialisation ▪ arrêter une politique de commercialisation de la fibre et des graines huilerie ; ▪ veiller à l'optimisation des ventes de fibre de coton et des graines huilerie - o ressource humaine ▪ arrêter une politique de gestion des ressources humaines (niveau développement, rémunérations, sanctions, communications internes) ; ▪ suivre périodiquement la mise en œuvre de la politique adoptée (tableau de bord social) ; ▪ veiller à une mobilisation régulière des équipes de personnel			
EXIGENCES DU POSTE				
	Formations requises et expériences souhaitées	- Minimum Bac+5 en sciences agronomiques ou de gestion ou tout diplôme équivalent avec au moins dix (10) ans d'expérience à un poste de responsabilité équivalent à au moins un poste de direction - Connaître les règles et procédures de gestion administrative, financière, comptable et budgétaire ; - Connaître le monde rural ; - Avoir un esprit d'ouverture ; - Avoir la Capacité à conduire les hommes et à exercer le leadership ; - Maîtriser l'outil informatique ; - Avoir le sens de l'organisation ; - Maîtriser les principes coopératifs.		
	Profil du Poste	NB : - Avoir une connaissance du secteur d'activité agricole et de la filière cotonnière en général et togolaise en particulier, représenterait un atout majeur. - Avoir une maîtrise de l'anglais est également souhaitée.		
	Savoir être	- Rigueur ; - Honnêteté ; - Confidentialité ; - Disponibilité ; - Responsabilité ; - Intégrité ; - Sens du bien public.		
MOYENS POUR LA TENUE DU POSTE				
	Equipement minimum	- Un véhicule de fonction ; - Matériels informatiques adéquats ; - Moyens de communication adéquats ; - Documentation pour la tenue du poste.		

III- CONDITIONS A REMPLIR PAR LES CANDIDATS

- **Poste ouvert à toute personne de nationalité togolaise âgée de 40 ans au moins et de 52 ans au plus, sans distinction de sexe.**
- **disponibilité immédiate**
- **Composition des dossiers de candidature :**
 - une lettre de motivation manuscrite adressée au Président du conseil d'administration de la nouvelle société cotonnière du Togo (N.S.C.T)
 - un curriculum vitae certifié sincère
 - un extrait d'acte de naissance
 - une copie du certificat de nationalité
 - un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois
 - un certificat médical datant de moins de trois mois, attestant que le candidat est physiquement apte et d'une excellente santé pour occuper le poste
 - une copie certifiée des diplômes les plus élevés en rapport avec le présent poste
 - un relevé des services accomplis ou des attestations de travail délivrées par les employeurs précédents
 - une photo d'identité.
- **Délai de dépôt des dossiers de candidature :**

Les dossiers de candidature doivent être adressés au Président du Conseil d'Administration de la N.S.C.T. portant la mention : « **Recrutement au poste de Directeur général de la NSCT** » et envoyés ou déposés sous pli fermé au secrétariat particulier du Directeur Général de la N.S.C.T. à la Délégation N.S.C.T., au 11^e étage de l'immeuble BTCI à Lomé, au plus tard le vendredi **10 juin 2016**, à 11 heures précises ; le dépouillement devant se faire le même jour à 15 heures précises.

Seuls (es) les 3 premiers (ères) candidats (es) présélectionnés (es) seront contactés (es) pour la phase 2.

IV- Durée de la mission, lieu d'affectation

La durée totale des prestations est de trente-six (36) mois à temps plein renouvelable. Le Directeur général sera basé à Atakpamé avec des déplacements fréquents sur le terrain au Togo et à l'extérieur.

V- Renseignements

Toute personne intéressée par le présent avis d'appel à candidature peut s'adresser au **Secrétariat de la Direction générale, BP : 219 Atakpamé - Togo, Tél : (+228) 24 4001 53, Fax : (+228) 24 4000 33.**

Le président du conseil d'administration
Mongo AHARH - KPESSOU

Séminaire de formation du Comité International de la Croix Rouge

Faire connaître le Droit International Humanitaire aux journalistes

Etonam Sossou

Le Comité International de la Croix Rouge a initié une formation du 1^{er} au 3 juin 2016, à Lomé au profit d'une quinzaine de journalistes. Responsabilité des journalistes en période de conflit, mandats spécifiques du CICR, les médias, partie de la solution? ont été entre autres, les thèmes abordés au cours de l'atelier. Développés par les responsables du CICR et de la Croix Rouge Togolaise, ces thèmes ont permis aux journalistes de découvrir ou de redécouvrir pour certains les origines, les principes fondamentaux, les missions et le mode d'action du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge puis le Comité International de la Croix-Rouge. D'après Adem SEKRO, Représentant du CICR au Togo, les jour-

nalistes ont été choisis pour cette formation parce qu'ils pourront plus facilement communiquer avec la population sur les actions de la Croix-Rouge. Cela permettrait ainsi, que cette population qui est la plupart du temps bénéficiaire de l'aide ou de la protection du CICR ne constitue, comme c'en est souvent le cas, une entrave à son propre secours.

Il ressort des exposés que le journaliste en temps de conflit jouit d'une certaine protection en temps que personne humaine. Cette protection que lui assurent les conventions de Genève est soumise à des conditions qu'il se doit de respecter. Ainsi le journaliste doit exercer sa profession sans jamais se compromettre par une ingérence directe dans le conflit. En effet en portant une arme il perd cette protection d'où la nécessité pour lui de se conformer

à l'esprit d'impartialité et de neutralité qui fonde sa profession. Toutefois, il est important pour les journalistes, qui sont appelés quelques fois à couvrir des conflits, de connaître le droit international humanitaire.

Quand au DIH l'on peut retenir qu'il est exclusivement applicable qu'en période de conflits armés et qu'il a pour objectifs de protéger les personnes qui ne participent pas à la guerre, donc les populations civiles. Et, les personnes qui ne participent plus à la guerre (les militaires blessés ou naufragés). Raison pour laquelle les parties à un conflit doivent toujours distinguer la population et les biens civils aux combattants. Pour qu'il y ait une mise en œuvre du DIH, le CICR encourage les Etats à intégrer les conventions dans leur code national

Les restaurants en plein air

L'hygiène alimentaire, le vrai problème

Etonam Sossou

La question de l'hygiène alimentaire demeure un véritable casse-tête. Les mets sont mis en consommation, voire consommés sans aucun respect des règles d'hygiène les plus élémentaires, et cela, au vu et au su de tous.

On a l'impression que ces restaurants situés aux abords de nos voies sont issus d'une autre époque. Il faut manger vite et partir vite : on ne sait jamais. Ici, on sert des plats de toutes sortes qu'on consomme sous le bruit des véhicules, la poussière et les points d'ordures. Pourtant, les clients sont toujours de plus en plus nombreux à s'y restaurer midi, soir et même la nuit. Les tarifs très attractifs de ces "restos du cœur" charrient chaque jour de nouveaux clients. Auparavant, ces lieux étaient bondés de charretiers, de porteurs de bagages et autres commençants ambulants. Aujourd'hui, la restauration "fast food" (nourriture rapide) attire des consommateurs de tout genre : stagiaires d'entreprise, cadres, apprentis, chauffeurs de taxi..., bref toutes les couches sociales s'y précipitent pour se restaurer à moindre frais. Ces restaurants ont pignon sur rue dans les quartiers de Lomé. En effet, sans eux, comment pourrait se nourrir ce nombre incalculable de citoyens sans le sou?

Adzo et Justine gagnent leur vie en improvisant, chaque midi, un restaurant de rue aux alentours d'un hôtel de la place. Elles nourrissent en moyenne 100

clients en proposant de petits plats de riz et "d'akoumè" à 150, 200 et 300 FCFA. Les sauces sont connues des habitués : sauce arachides, sauce "adémè", ou tomate avec du poisson ou de la viande. "Ce n'est pas parce que la nourriture est moins chère qu'elle est de mauvaise qualité. Si vous ne faites pas bien la cuisine, vous perdez vos clients. C'est vrai qu'avec ce qu'on gagne, tout n'est pas donné sur le marché au niveau des denrées. Mais on joue sur la quantité en fonction de la bourse du client", souligne Justine. Tous les jours, les deux femmes se lèvent à 6 h du matin et finissent de cuisiner à 11 h. C'est dire que les plats sont servis fumants au resto. Généralement, elles finissent le service à 14 h ou entre 16 et 17 h quand les clients se font désirer. Dans ce cas, il faudra réchauffer les plats. La plupart des clients semblent satisfaits. "La majorité des femmes chez lesquelles je mange font bien la cuisine : si c'est mauvais, personne ne viendrait, je pense ! Le seul problème, c'est la proximité de la route avec la poussière et les mouches, à cause des ordures", soutient Laurent, un diplômé sans emploi.

Contrairement aux habitués des restos de rue, certains trouvent qu'il est difficile de s'arrêter devant ces plats, encore moins les manger. La qualité et surtout le manque d'hygiène découragent les estomacs les plus affamés. "Madame, regardez vous-même. Ce n'est pas possible de manger ici !", s'indigne Komi, un

chauffeur de taxi en nous montrant une poubelle. Selon lui, les autorités doivent interdire ces restaurants de rue, mais, les professionnels de la santé, eux, préfèrent garder le silence. "Les restaurants de rue rendent d'énormes services aux consommateurs. Mais je pense qu'il faut penser d'abord à la santé. La proximité des bouches d'évacuation, caniveaux et poubelles est dangereuse pour le client car les mouches sont de puissants vecteurs de maladies typhiques", soutient Anne, une infirmière nutritionniste.

La restauratrice Sidonie entend bien toutes ces critiques, mais elle demande aussi à être entendue : "Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous vendons à manger au bord de cette route. Mais que pouvons-nous faire ? Pour éviter de mettre nos clients en danger, nous couvrons nos plats et maintenons nos espaces propres".

"Il faut vivre pour manger et non manger pour vivre", dit-on. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il faut manger tout ce qui s'offre à nous. Pourtant, il n'est pas rare de voir des vendeuses de pain, de beignet et autres exposer leurs marchandises à l'air libre et sans couverture. Ce qui rend malades ceux qui en consomment. Une veille permanente des organisations de défense de consommateurs et autres structures impliquées permettrait d'éviter les désagréments liés à ce manque d'hygiène. La santé n'a pas de prix, mais un coût. Alors prudence!!!

Lutte contre l'extrémisme et au terrorisme

La société civile togolaise s'y met aussi

« Face à l'extrémisme et au terrorisme : le Togo est-il menacé ou résilient ? » c'est le thème d'une conférence publique qui s'est tenue le 31 mai 2019 sur l'initiative du West African Network for Peacebuilding Togo (WANEP-Togo), en collaboration avec le ministère de la Sécurité et de la protection. Cette plateforme de discussion qui a rassemblé une centaine de participants (professeurs d'université, chefs traditionnels, membres de partis politiques...) ont réfléchi sur comment trouver des pistes de solutions face aux menaces du terrorisme. « Cette rencontre nous permettra non seulement d'identifier les défis évolutifs et enjeux liés à la sécurité au niveau national et régional, mais aussi de dégager des perspectives face à ceux-ci », a précisé le Col. Yark Damehame, ministre de la Sécurité et de la protection civile.

Les participants ont mis en exergue la situation sécuritaire du Togo eu égard à la question du terrorisme et de l'extrémisme tout en faisant des propositions pour



le renforcement sécuritaire. « La conférence qui nous réunit, revêt une importance capitale en ce qu'elle s'inscrit dans le prolongement du sommet sur la sécurité régionale tenu à Abuja le 14 mai dernier et auquel le Togo a eu à participer. L'actualité africaine suscite des inquiétudes légitimes en matière de paix et de sécurité, car les vagues meurtrières d'attaques terroristes que notre continent a subies démontre que le fléau de l'extrémisme et du terrorisme restent un défi majeur », a-t-il ajouté.

Mme Marceline Pierucci

Mensah, présidente du Conseil d'administration de WANEP-Togo, a affirmé qu'il faut que la société civile vienne en appui aux actions des forces de l'ordre et de sécurité. « Depuis l'attentat terroriste du 11 septembre 2001 qui a frappé les Etats-Unis d'Amérique avec à la clé 3.000 morts, les attaques terroristes ont repris d'intensité. L'Europe et plus précisément l'Espagne, l'Angleterre, la France et la Belgique ont été secouées par ces actes de terrorisme. Aujourd'hui l'Afrique est aussi visée », a-t-elle expliqué.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1323 DE LOTO BENZ DU 25 MAI 2016

Le tirage hebdomadaire de **LOTO BENZ** a été effectué ce mercredi 1^{er} Juin 2016 par la LONATO à son siège à Lomé et porte le **N° 1324**.

Au précédent tirage, la LONATO a encore fait des heureux gagnants de gros lots et de nombreux lots intermédiaires sur toute l'étendue du territoire.

En effet, les **points de vente 10032 et 4015** basés respectivement à **KARA** et à **KPALIME**, ont enregistré chacun un **gros lot de 1.000.000 F CFA**

Dans la capitale, nous avons resencé un lot de **500.000 F CFA** et un gros lot de **1.500.000 F CFA** auprès des opérateurs **60136** et **5015**.

Deux chances de gagner s'offrent à toi cette année avec les tickets de la TCE 2016.
-1^{ère} chance: (Au grattage) tu peux gagner des lots en espèces allant de 200F à 500.000F CFA, des tickets remboursables et un voyage touristique en Côte d'Ivoire.
-2^e chance (Au Tirage) garde la partie détachable de ton ticket et attend le grand tirage pour savoir si tu as gagné l'un des gros lots allant de 1.000.000F à 10.000.000F CFA.

N'oublie pas cette année tous les tickets participent au grand tirage régional. Avec la TCE 2016, tu as deux chances de gagner!

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
 BONNECHANCE A TOUS !**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1323 de LOTO BENZ du mercredi 25 Mai 2016

Numéro de base

42

17

56

52

55



À PARTIR
DU 17
MAI 2016

TARIF UNIQUE pour Tous BAISSE pour Chacun

Communiquez en toute **liberté**
vers tous les réseaux nationaux

Leader

"Moi Mon TARIF
est UNIQUE "

60^F
TTC LA MINUTE



Privilège

"Moi aussi
Mon TARIF est UNIQUE "

65^F
TTC LA MINUTE



Classique

"Moi aussi
Mon TARIF est UNIQUE "

80^F
TTC LA MINUTE



Jeunes

"Moi aussi
Mon TARIF est UNIQUE "

85^F
TTC LA MINUTE



Tarifs vers tous les réseaux nationaux et divisibles par pas de 20 secondes